



ADDITIF N° 343 /AD/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE1/NS/2026 du 20 AOUT 2026

Relatif à l'Appel d'Offres National Restreint N° 051/AONR/MINTP/CIPM-TCRI/2026 du 01/07/2026, en procédure d'urgence, pour le contrôle technique, géotechnique et la surveillance des travaux de désenclavement du bassin agricole de l'Ouest Section : route Carrefour Bagam-Marché de Bamenyam (10,820 km), Département des Bamboutos dans la Région de l'Ouest.

L'Appel d'Offres ci-dessus référencé a subi les modifications ci-après :

LIRE :

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) VERSION FRANCAISE

3. Allotissement

N° de lot	Région	Intitulé	Linéaire Estimé (km)	Budget Prévisionnel TTC (FCFA)	Délai (mois)	Type d'intervention
Lot unique	Ouest	Section: Route Carrefour Bagam-Marché de Bamenyam (10.820 Km), Département des Bamboutos	10.820	187 162 875	13	Contrôle et surveillance

Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard, le 26 AOUT 2026 à 12 heures.

L'ensemble devra être déposé au Ministère des Travaux Publics, Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, situé au 4^{ème} étage du bâtiment A de l'immeuble abritant les Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, derrière la Mairie de Yaoundé 1^{er} sis au quartier Etoudi au nouveau Centre Administratif, dès publication du présent avis, et déposé contre récépissé au plus tard le 26 AOUT 2026 à 12 h00.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps à la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures (CIPM-TCRI) auprès du Ministère des Travaux Publics sise au 4^{ème} étage du bâtiment C de l'immeuble siège du Ministère des Travaux Publics à Etoudi (Yaoundé), le 26 AOUT 2026 à 12 heures précises.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai d'exécution est de treize (13) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations

PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

1.1 A.GENERALITES

N° de lot	Région	Intitulé	Linéaire Estimé (km)	Budget Prévisionnel TTC (FCFA)	Délai (mois)	Type d'intervention
Lot unique	Ouest	Section: Route Carrefour Bagam-Marché de Bamenyam (10.820 Km), Département des Bamboutos	10.820	187 162 875	13	Contrôle et surveillance

1. Matériels à mobiliser

Une liste de petits matériels nécessaires à l'installation des équipements ou exécution des services quantifiables comme suit :

Point 11.1

1. Matériel logistique et informatique :

- Quatre (04) véhicules 4x4 de type pick up ou station wagon ;
- 02 ordinateurs desktops ;
- 02 ordinateurs Laptop);
- une (01) imprimante et périphérique divers;
- un (01) photocopieur;
- Un (01) scanner;
- Un (01) Téléphone fixe ou Fax au siège et au moins 03 portables pour le personnel de la mission ;
- Deux (02) modems pour Connexion internet haut débit stable.

PIECE N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 26 : Délais d'exécution du marché

26.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de : **treize (13) mois** calendaire.

Le reste sans changement.

7.I. Cadre du bordereau des prix unitaires

N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Unité	Prix unitaires (F CFA HTVA)	Prix Unitaire en lettre
SERIE 100 EXPERTS POUR SURVEILLANCE ET CONTROLE TECHNIQUEPERSONNEL				
1.1	Chef de Mission, Ingénieur de Génie Civil Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnable au 30e la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Ingénieur Routier Chef de Mission correspondant aux salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes, les frais de direction et de gestion les bénéfices et aléas etc... et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H-mois		
1.2	Ingénieur Géotechnicien Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnable au 30e la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Ingénieur géotechnicien. Les éléments de charge sont les mêmes qu'au prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H-mois		
1.3	Ingénieur Topographe Ce prix couvre au mois de prestations et	H-mois		

N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Unité	Prix unitaires (F CFA HTVA)	Prix Unitaire en lettre
	fractionnable au 30e la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Ingénieur topographe. Les éléments de charge sont les mêmes qu'au prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.			
1.4	Ingénieur Ouvrage d'Art Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnable au 30e la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Ingénieur ouvrage. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H-mois		
1.5	Environnementaliste Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnable au 30e la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Environnementaliste. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H-mois		
SERIE 200 : EXPERTS COURTE DUREE				
2.1	Expert signalisation Routière Ce prix couvre notamment : les salaires bruts, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les frais de logement, les frais généraux, les impôts et taxes, les frais de direction et de gestion, les bénéfices, les frais de voyage et aléas etc... et toutes sujétions y relatives. Il rémunère au forfait par jour effectivement travaillé au chantier, les prestations de l'expert de manière à ce que le contrôle soit assuré conformément aux termes de références.	H-jour		
SERIE 300 : PERSONNEL DE SUPPORT OU D'EXECUTION				
3.1	Technicien Supérieur Géotechnicien Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité du Technicien Supérieur géotechnicien. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H-mois		

N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Unité	Prix unitaires (F CFA HTVA)	Prix Unitaire en lettre
3.2	Technicien Supérieur Terrassements et chaussées Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité du Technicien Supérieur Terrassements et chaussée. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H-mois		
3.3	Secrétaire/comptable du Chef de Mission Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité du Secrétaire/comptable du Chef de Mission. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H-mois		
3.4	Aides Topographe Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité des Aides Topographe. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H-mois		
3.5	Laborantin Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité du Laborantin. Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H-mois		
3.6	Chauffeurs Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30 ^{ème} les frais relatifs à l'activité des chauffeurs Les éléments de charge sont les mêmes qu'aux prix 1.1 et toutes sujétions y relatives. Il est rémunéré au temps de présence effectif et est fractionnable au trentième.	H-mois		

N°	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Unité	Prix unitaires (F CFA HTVA)	Prix Unitaire en lettre
SÉRIE 400 : FONCTIONNEMENT DE LA MISSION DE CONTROLE				
4.1	Fonctionnement de la mission pendant la phase des travaux. Ce prix couvre mensuellement les frais relatifs au fonctionnement de la Mission pendant la période du suivi et contrôle technique et géotechnique, notamment les fournitures de bureau, la rédaction, l'édition et la production (version physique et numérique) en nombre d'exemplaires requis du rapport mensuel des prestations de la mission de contrôle ; la tenue des Commission de Suivi et de Recette Technique, l'installation, le fonctionnement, l'entretien du matériel du Cocontractant, la communication et divers frais nécessaires au titulaire pour l'exécution de son contrat, correspondant au moins à ceux définis dans les termes de références y compris l'amenée et le repli.	FT-Mois		
4.2	Visite de garantie Ce prix couvre trimestriellement les frais relatifs à la visite de l'ouvrage, y compris les frais de rapport y relatif et toutes sujétions pendant la période de garantie.	Trimestre		
4.3	Assistance à la réception définitive Ce prix couvre à l'unité les frais relatifs à l'assistance à la réception définitive y compris les frais de la rédaction, l'édition et la production (version physique et numérique) en nombre d'exemplaires requis du rapport de synthèse des prestations de la mission de contrôle.	Ft		
4.4	Fonctionnement véhicules 4x4 de la Mission de Contrôle (04) Ce prix couvre mensuellement et fractionnable au 30^{ème} la totalité des frais de location/amortissement et fonctionnement (exploitation, d'entretien, réparation, carburant, assurance, vignette, visite technique, etc ...) Pour chaque véhicule tout terrain mobilisé pour le Chef de Mission et son personnel clé et utilisé effectivement dans le cadre de ce projet et toutes sujétions. Ils sont payables pendant la période d'activité facturée de l'utilisateur.	FT-mois		

5. J. Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif

CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DESENCLAVEMENT DU BASSIN AGRICOLE DE L'OUEST, SECTION : ROUTE CARREFOUR BAGAM-MARCHE DE BAMYENYAM (10.820 KM), DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS, DANS LA REGION DE L'OUEST.

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF				
N°	Désignation	U	Quantités	Prix Total
SÉRIE 100 : EXPERTS POUR SURVEILLANCE ET CONTROLE TECHNIQUE PERSONNEL				
1.1	Chef de Mission, Ingénieur de Génie Civil	H-Mois	13	
1.2	Ingénieur Géotechnicien	H-Mois	12	
1.3	Ingénieur Topographe	H-Mois	12	
1.4	Ingénieur Ouvrage d'Art	H-Mois	6	
1.5	Environnementaliste	H-Mois	6	
SÉRIE 200 : EXPERTS COURTE DUREE				
2.1	Expert signalisation Routière	H-Jour	20	
SÉRIE 300 : PERSONNEL DE SUPPORT OU D'EXECUTION				
3.1	Technicien Supérieur Géotechnicien	H-Mois	12	
3.2	Technicien Supérieur Terrassements et chaussées	H-Mois	12	
3.3	Secrétaire/comptable du Chef de Mission	H-Mois	13	
3.4	Aides-topographes	H-Mois	12	
3.5	Laborantin	H-Mois	12	
3.6	Chauffeurs (04)	H-Mois	49	
SÉRIE 400 : FONCTIONNEMENT DE LA MISSION DE CONTROLE				
4.1	Fonctionnement de la mission pendant la phase des travaux	Forfait-Mois	13	
4.2	Visite de garantic (04)	Trimestre	4	
4.3	Assistance à la Réception définitive (01)	Forfait	1	
4.4	Fonctionnement véhicules 4x4 de la Mission de Contrôle (04)	Forfait-Mois	49	
A- Total HTVA				
B- TVA (19,25 % de A)				
C- A.I.R (5,5 %)				
TOTAL TTC (A + B)				

ANNEXE : GRILLE DE NOTATION

2)- Références du BET des 10 dernières années (2016-2026) (20 pts)

1) Expérience justifiée dans le Contrôle des projets routiers (Attestation de bonne fin ou PV de suivi et de recette technique de fin des prestations et première et dernière page des contrats) (5pts)

2) Expérience justifiée dans le contrôle des projets routiers (Attestation de bonne fin ou PV de suivi et de recette technique de fin des prestations et première et dernière page des contrats) (5 pts)

		< 1	≥ 2	NOTE
Nombre de projets		5	10	
Nombre de points				/10
Sous-Total 1				

3) Expérience dans le contrôle des travaux d'une valeur de 100 millions (Attestation de bonne fin ou PV de suivi et de recette technique de fin des prestations et première et dernière page des contrats) [10 pts]

		< 1	=1	≥ 2	NOTE
Nombre de projets		0	2	10	
Nombre de points					/10
Sous-Total 2					
TOTAL					/20

3)- Moyens techniques et matériels (30 pts)

(Accompagnés de justifications de propriété)

1) Matériel informatique (avec justificatifs)

Type matériel	Nombre	Note maximale	Note	
Ordinateur de bureau	2 (1 pt/ord)	2		
Imprimante	1 (2pts /imprimante)	2		
Photocopieur + Fax	1 (0,5pt/mat)	1		
Ordinateur portable	2 (2 pts/ord)	2		
SOUS-TOTAL 1			/7	

2) Moyens logistiques (avec justificatifs)

Type de véhicule	En propre	En Location	Note	
1 ^{er} Véhicules 4x4 pick-up double cabine ou station wagon	2.5	1.25		
2 ^{ème} Véhicules 4x4 pick-up double cabine ou station wagon	2.5	1.25		
3 ^{ème} Véhicules 4x4 pick-up double cabine ou station wagon	2.5	1.25		
4 ^{ème} Véhicules 4x4 pick-up double cabine ou station wagon	2.5	1.25		
SOUS-TOTAL 2			/10	

3) Matériel Topographique :

Type de matériel	QTE	NOTE	NOTE Obtenu	
GPS bifrèquence	1	1		
Station Totale	1	1		
Niveau de précision	1	1		
SOUS-TOTAL 3			/3	

4) Matériel Géotechnique (en propre ou en sous-traitance avec un laboratoire géotechnique agréé par le MINTP)

Type de matériel	QTE	NOTE	NOTE Obtenu	
Pénétromètre dynamique	1	1		
Pressiomètre	1	1		
Appareil de CASAGRANDE avec	1	1		

accessoires				
Étuve ou plaque chauffante avec bouteille de gaz;	1	0.5		
Moules CBR avec accessoires	1	1		
Moules proctor	1	1		
Dame Proctor	1	0.5		
Série de tamis complète	1	1		
Presse CBR	1	1		
Balance de précision	1	1		
Densitomètre à membrane	1	0.5		
Balance de roberval	1	0.5		
SOUS-TOTAL 4			/10	
TOTAL 3			/30	

Le reste sans changement./-

Yaoundé, le 20 AOUT 2026



Emmanuel NGANGOU D.